



- 64230 -

Séance du 11 mai 2023

### COMPTE-RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL

*Convocation du 06/05/2023*

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 21 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes ARETTE HOURQUET Corinne, Patricia MANOTTE, BROUGE Virginie, ARETTE Patricia, Mrs ESTRADE Daniel, ARNAL Sébastien, FONSECA Daniel, LARQUE Jean-Louis

Absents : CELERIER Céline, LAFERRERE Yannick, MASSOU DIT LABAQUERE Jean-Marc

Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

Approbation du procès-verbal des mois de février, mars et avril 2023.

### Attribution des subventions 2023

D-2023-05-01

Le Maire rappelle qu'une somme de 12 000.00 € a été inscrite au budget 2023 à l'article 65748 chapitre 65, pour l'attribution de subventions aux associations.

Il demande aux conseillers présents de bien vouloir voter la répartition de tout ou partie de cette somme aux différentes associations communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **attribue** aux associations les sommes suivantes :

- ACCA de Momas	200 €
- ADMR de Thèze	500 €
- Club de l'Age d'Or	350 €
- Comité des Fêtes	1 500 €
- Entente sportive ESB DG Bournos	250 €
- USEP Coopérative scolaire	3 500 €
- Paralysés de France	20 €

**autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

### Travaux de l'église

D-2023-05-02

Le Maire rappelle le projet de ravalement de la façade intérieure de l'église au niveau de la chapelle.

L'entreprise Henri FAM Bâtiment, située à Arzacq-Arraziguet, a fait une proposition de travaux s'élevant à 10 083.67 € TTC (soit 8 403.06 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de l'entreprise Henri FAM Bâtiment pour un montant de 10 083.67 € TTC
- autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

## Projet de végétalisation de la traversée du village : choix d'un architecte paysager

D-2023-05-03

Le Maire rappelle le projet de végétalisation de la traversée du village (secteur mairie et city stade) évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

La SCIC HABITAT ECO ACTION dont le siège est situé à Tarnos et un bureau à Laroïn, est venue étudier l'avant-projet et présente à la municipalité une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 1 080.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte** l'offre de la SCIC HABITAT ECO ACTION pour un montant de 1 080.00 € TTC,
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

## Élections d'un adjoint au Maire

D-2023-05-04

Sous la présidence de M. Daniel ESTRADE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection d'un troisième adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints ne pouvant excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints suite à la récente démission de la première adjointe.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune,
- **DECIDE** d'élire 1 nouvel adjoint au maire.

### Élection d'un adjoint

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ----- 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : ----- 8  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ----- 0  
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : ----- 2  
Nombre de suffrages exprimés : ----- 6  
Majorité absolue : ----- 6

A obtenu :

- FONSECA Daniel 6 (six voix)

Monsieur FONSECA Daniel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

## Affaire PARIOLLAUD/COMMUNE DE MOMAS : Protocole d'accord

D-2023-05-06

Le Maire rappelle l'affaire en cours avec Mme PARIOLLAUD, ancienne locataire au 2 chemin de Sianes.

Un protocole d'accord entre les deux parties a été rédigé afin de clôturer cette affaire et mettre fin à la procédure devant le Tribunal Administratif.

Après avoir entendu le Maire dans sa lecture du protocole et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** le protocole d'accord entre les deux parties tel qu'il est présenté,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

## Travaux de Voirie 2023

D-2023-05-07

Le Maire présente une offre concernant les travaux de voirie 2023.

Cette offre, de la société LAFFITTE, pour la réfection des chemins de Labouyrie et du Lion, s'élève à 42 598.37 € TTC (soit 35 498.64€ HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** l'offre de la société LAFFITTE Frères pour un montant de 42 598.37 € TTC
- **Autorise** le Maire à demander une subvention aux services du Département des Pyrénées-Atlantiques,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

## Questions diverses

### Gestionnaire pour les foyers ruraux

Se porte volontaires pour gérer les locations des foyers ruraux, selon les disponibilités de chacun, Jean-Louis LARQUE, ARETTE-HOURQUET Corinne, ESTRADE Daniel et FONSECA David.

Il est décidé que l'employé communal, Mr DUFOURCQ, s'occupera des locations du mobilier.

### Déléguée à la Communauté de Communes des Luys en Béarn :

Mme PEDURTHE ayant démissionnée, il faut renouveler le (a) délégué(e) auprès de la CCLB.

Mme MANOTTE est volontaire pour cette délégation.

### Liste des délibérations

D-2023-05-01 Attribution des subventions 2023

D-2023-05-02 Travaux de l'église

D-2023-05-03 Projet de végétalisation de la traversée du village : choix d'un architecte paysagé

D-2023-05-04 Election d'un adjoint au Maire

D-2023-05-06 Affaire PARIOLLAUD/COMMUNE DE MOMAS : protocole d'accord

D-2023-05-07 Travaux de Voirie 2023

Le Maire,

Daniel ESTRADE



La secrétaire de séance,

Patricia MANOTTE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Manotte', written over a horizontal line.

